

## Sévère sentence au procès du K.D.S. de Poitiers

BORDEAUX. — Après neuf heures de délibération, le Tribunal militaire de Bordeaux a rendu samedi soir, sa sentence dans le procès du K.D.S. de Poitiers :

Hermann Herold, chef du K.D.S., a été condamné à quinze ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour ; Friedrich Degner et Alfred Winnewisser se sont vu infliger vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour.

Leurs co-accusés ont été condamnés à des peines de travaux forcés allant de cinq à quinze ans.

En outre, le Tribunal a prononcé la peine de mort, par contumace, contre Otto Hoffman et Alphons Pohl.

Enfin, dix-sept autres accusés ont été condamnés, également par contumace, à des peines de travaux forcés variant de cinq à vingt ans et assorties d'interdiction de séjour.

## Aujourd'hui jugement dans le procès de la Gestapo de Poitiers

BORDEAUX. — Au procès du K. D. S. de Poitiers, le commissaire du Gouvernement a prononcé son réquisitoire. Il a requis la réclusion perpétuelle contre le commandeur Hérold, 20 ans de travaux forcés contre Degner, Schulz, Zwick, 15 ans contre Winnewisser, 8 ans contre Baron et 4 ans de prison contre Sick.

La peine de mort et diverses peines de travaux forcés et de prison ont été requises contre les contumax. Les plaidoiries ont été ensuite prononcées. Le jugement serait croit-on prononcé ce soir.

## Un des premiers accusés du K. D. S. de Poitiers se prétend innocent

BORDEAUX. — La 2<sup>e</sup> journée du procès du K.D.S. de Poitiers débute par l'interrogatoire d'Alfred Winnewisser, qui était détaché d'Angoulême comme interprète. En fait, son chef Mayer sortait peu ou pas du tout et c'était lui qui, aux yeux des Charentais, incarnait la Gestapo.

Ancien professeur, Winnewisser, qui s'exprime en un français correct, aborde de nombreux détails, souvent éloignés du sujet et se défend avec habileté d'avoir maltraité des résistants arrêtés au cours des opérations qui opposèrent les réseaux charentais à la police de sécurité allemande.

On évoque ainsi l'affaire Nepoux à Hiersac, celles du réseau Centurie à Angoulême et à Ruelle, du Front national de Charmé, du hameau de Ronfleville, etc.

Selon l'accusé, ce serait le Tribunal militaire allemand d'Angoulême qui aurait décidé des déportations et non la Gestapo, le feildkommandant ed cette ville ayant entendu maintenir toutes les prérogatives de chef de la justice militaire. Ce tribunal, indique l'accusé, a prononcé 72 condamnations, dont 68 à la peine de mort.

Winnewisser conclut en réitérant ses protestations d'innocence.

SAIGON. — On annonce à Saïgon que le Président Eisenhower...

RÉSISTANTS  
SPORTS



as le peloton

# UNIER

## CAPICA

er,  
ser  
aux  
ces  
un  
ep-  
de  
lui  
ési-



S  
An-  
eau.  
Tri-  
nés  
por-  
S.D.  
t-ils,  
r la  
que  
salle  
pires.  
ndait  
ciers  
résis-  
fai-



Au procès du K.D.S de Poitiers

## Un "matraqueur" reconnu et accusé par divers témoins

BORDEAUX. — La troisième journée du procès du K.D.S. de Poitiers devant le tribunal militaire de Bordeaux est entièrement consacrée à l'audition des témoins. Hier matin, c'est l'affaire de résistance de Châtelleraut, de révoquée. Mauvaise matinée pour Degner, qui est reconnu et accusé par plusieurs témoins : Mme Muller affirme qu'il l'a maltraitée ; M. François Rocher déclare qu'il a été interrogé par lui à la prison de la Pierre-Levée, à Poitiers, et qu'il commandait l'équipe des « matra-

l'insistance du président, il prétend qu'il ne se souvient pas exactement de cette affaire, et qu'il ignore tout des tortures dont parle le témoin.

### L'action en Vendée

En fin de matinée, avec le Dr Paubeuf, de Luçon, et M. Bousseau, on en arrive à l'activité des agents du K.D.S. en Vendée. C'est Schultz qui est mis en cause.

Il se défend avec vivacité, explique longuement l'organisation de la section IV et souligne qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres que lui donnait son chef, Hoffman.

### Pendaïson par les poignets

M. Charles Garcia, employé de presse à Paris, relate les tortures que les agents de la S.P.A.C. et de la Gestapo lui ont fait subir à la prison : pendaïson par les poignets, etc. Degner était là ; selon ce témoin, il indiquait où il fallait taper. M. Roger Decosse, du même groupe de F.T.P.F., indique que Degner ne le frappa pas, mais n'a rien fait pour arrêter les tortures.

Répondant à une question du président Nussy Saint-Saëns, Herold cherche à atténuer la responsabilité de son subordonné et parle, une fois de plus, du rôle important joué dans cette répression de la résistance, par le commissaire Rousselet, de la S.A.P., et ses hommes.

On revient ainsi au procès qui fut intenté à Rousselet et son équipe. Degner, qui y fut entendu comme témoin, déclare que le deuxième jour du procès, avant sa déposition, le commissaire du gouvernement lui a communiqué l'acte d'accusation. « C'est inouï », s'écrie le président.

### Absences de mémoire

La veuve du capitaine Thébault dépose ensuite. Elle servait d'agent de liaison dans le réseau « Atlantique », dont son mari était un des chefs. Il succomba aux tortures subies à la Pierre-Levée. Elle fut elle-même arrêtée par Degner, qu'elle accuse avec émotion, au nom des 130 martyrs de Poitiers, du colonel Jean Petit, qui fut, lui aussi, martyrisé puis fusillé, et de tous ses camarades.

Degner, visiblement gêné, a des absences de mémoire, et, malgré